

Monsieur Marc Paquette est à l'emploi de la Municipalité depuis le 8 mars 2011, avec plus de 35 ans d'expérience à titre de directeur de maintenance à l'école Sedbergh, monsieur Paquette est un atout pour la municipalité.

FONCTION : Directeur des travaux publics

RESPONSABILITÉ - Responsable des travaux routiers, de l'administration budgétaire et financière en voirie

La tâche du Directeur est définie comme suit :

Sous l'autorité de la directrice générale, le Directeur exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Faire une visite et vérification hebdomadaire des chemins excluant la période hivernal ;
- Faire la planification des travaux en voirie ;
- Voir à l'entretien général des chemins municipaux ;
- Effectuer l'entretien des bornes incendies et point d'eau ;
- Agir comme inspecteur lors de travaux soumissionnés ;
- Entretenir les fossés et accotements de chemin ;
- Faire effectuer le grattage des chemins sur une distance de 7 kilomètres au besoin
- Voir au rechargement des chemins municipaux ;
- Dégager et enlever les arbres et branches nuisibles au chemin ;
- Disposer des animaux morts trouvés sur le bord des chemins municipaux ;
- Réparer et compacter les nids de poule ;
- Faire débroussailler les côtés des 22 kilomètres de chemins ;
- Faire le débroussaillage des poteaux de signalisation ;
- Commander au besoin les fournitures nécessaires à la réparation des chemins, ponts et ponceaux ;
- Voir à l'épandage d'abat poussière ;
- Compléter les tableaux Excel nécessaire à la reddition de compte exigé par le MTQ ;
- Rapport mensuel animaux morts ;
- Faire l'inventaire des entretiens reliés aux infrastructures de chemins, ponts, etc ;
- Préparer ou assister à la préparation des plans et devis ;
- Voir à la signalisation lors de travaux ;
- Responsable des cueillettes de vidange, recyclage, gros rebus, peintures etc. ;
- Voir au déneigement des bornes fontaines, bornes fontaines sèche et bâtiment municipal extérieur ;
- Faire la gestion administrative en voirie ;
- Maintenir sur Excel un suivi mensuel des inventaires
- Effectuer les dépôts à la caisse et livraison des avis de convocation aux élus ;
- Compléter sur internet via le site d'Hydro-Québec les demandes d'entretien ou de modification pour l'éclairage des rues ;
- Toutes tâches confiées par la Directrice générale et toutes autres informations pertinentes pour l'entretien par le conseil.

Le Directeur doit également s'acquitter de toutes autres tâches connexes à ses fonctions.